



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Relations culturelles

Question écrite n° 4354

### Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur l'importance des missions que remplissent les agents de l'Etat, relevant de son ministere, a l'etranger dans le domaine de l'education, de la recherche et de la culture. Il souhaite connaitre : la liste des etablissements et services de l'Etat, des etablissements publics de l'Etat, d'autres collectivites publiques, ou de toute autre personne de droit public ou prive qui, dans ces domaines, utilisent des personnels, titulaires ou non, des fonctions publiques ; la ventilation de ces personnels selon leur statut et selon leur position statutaire.

### Texte de la réponse

Les agents de l'Etat affectes a l'etranger dans le domaine de l'education, de la recherche et de la culture relient pour l'essentiel du ministere des affaires etrangeres - direction generale des relations culturelles, scientifiques et techniques et Agence pour l'enseignement francais a l'etranger. Ils sont geres par la sous-direction des personnels culturels et de cooperation de la direction generale de l'administration de ce ministere. Ils comprennent les agents de categories A et B en fonctions dans les services culturels, scientifiques et de cooperation des ambassades et consulats, ainsi que le personnel des reseaux culturels (instituts, centres culturels et alliances francaises) et linguistique (bureaux de cooperation linguistique et educative, etablissements scolaires et universitaires locaux...). 1/ Repartition budgetaire : titre III, 1 312 (personnels de l'Oufca - 340 - non compris) ; titre IV, 892 ; CSN, 1 100 ; total, 3 304, auxquels s'ajoutent environ 1 460 agents recrutes localement et exerçant a temps complet dans des etablissements etrangers qui beneficent a ce titre d'un detachement « administratif ». 2/ Repartition statutaire : il s'agit en general d'agents titulaires detaches de leur ministere d'origine pour la duree de la mission qui leur est confiee. La grande majorite d'entre eux appartient aux cadres du ministere de l'education nationale. 3/ Repartition par affectations : services culturels, 327 ; alliances francaises, 321 ; etablissements culturels, 299 ; reseau linguistique, 753 ; sciences humaines, 82 ; cooperation technique, 422 ; CSN, 1 100 ; total, 3 304. 4/ Repartition par type d'etablissement : instituts et centres culturels francais, 131 ; alliances francaises, 183 (etablissements diriges par des personnels francais detaches) ; instituts et centre de recherche, 23 ; etablissements relevant de l'AEFE, 290.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4354

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 juillet 1993, page 2161

**Réponse publiée le** : 7 mars 1994, page 1100